


**POLITIQUE
PA2024-038**

**POLITIQUE
SUR LA VIE ACTIVE AU TRAVAIL**

Adoptée par le conseil municipal de Tracadie
lors de la réunion ordinaire du 11 mars 2024



Denis Losier
Maire





Joey Thibodeau
Greffier municipal



**POLITIQUE SUR LA VIE ACTIVE AU TRAVAIL
DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE TRACADIE**

ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE

La Municipalité régionale de Tracadie désire, par cette politique, contribuer à l'amélioration de la santé physique et du mieux-être général de ses employés.

Cette politique est un guide et le conseil municipal peut, s'il le juge à propos, déroger de celle-ci lors de circonstances exceptionnelles.

La Municipalité régionale de Tracadie se réserve aussi le droit d'interprétation et de la mise en application de toutes les dispositions de la présente politique. Ladite interprétation sera en conformité avec les objectifs de la politique. Il n'y aura aucun droit de recours.

N.B. Le genre masculin est utilisé afin d'abrégier le texte.

DÉFINITION

Dans la présente politique :

« employeur » désigne la Municipalité régionale de Tracadie.

« famille immédiate » désigne les conjoint(e)s, enfants et petits-enfants des employés.

PRINCIPES DIRECTEURS

1. Les employés de la municipalité sont les premiers responsables de leur santé physique et de leur mieux-être.
2. L'employeur offre un programme de vie active qui est souple et qui permet aux employés de choisir eux-mêmes les façons d'intégrer la vie active dans leur quotidien.
3. L'employeur soutient les employés dans leur volonté d'améliorer leur santé physique et mieux-être général.
4. L'employeur encourage les employés à demeurer actifs en leur fournissant des moyens pour les aider à maintenir et améliorer leur santé.



**POLITIQUE SUR LA VIE ACTIVE AU TRAVAIL
DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE TRACADIE**

ACTIONS

5. Des occasions périodiques d'éducation, de sensibilisation et de motivation seront mises à la disposition de tous les employés dans le cadre d'une stratégie générale. Ces possibilités doivent viser la résistance cardiovasculaire, la santé musculo-squelettique (santé du dos, microtraumatismes répétés, ergonomie), la gestion du stress et les capacités de gérer soi-même sa santé, comme l'accès aux ressources de la collectivité, l'utilisation adéquate du système de soins de santé et l'autogestion des maladies courantes et/ou chroniques.
6. La santé et le mieux-être seront intégrés au programme de communication interne de l'organisation de l'employeur.
7. Les employés et leur famille immédiate auront accès gratuitement à la piscine (bains libres, longueur, aquaforme et un cours de nage par année) et à l'aréna (patinage libre). L'employé(e) doit participer à l'activité physique pour que les membres de sa famille immédiate y aient accès gratuitement.